

Chapitre 2

Revenu des ménages

Le niveau de revenu et la richesse des ménages sont des éléments déterminants pour un large éventail de résultats socio-économiques, dans des domaines aussi divers que la santé, l'éducation et la participation civique. Le fait de ne pas avoir un revenu suffisant peut entraver l'autonomie des migrants et avoir, à terme, des conséquences sur la cohésion sociale. Au delà des niveaux de revenu absolus, la distribution du revenu des ménages détermine dans quelle mesure des groupes vulnérables, comme certains ménages immigrés, risquent de se retrouver marginalisés.

La participation au marché du travail est le déterminant le plus important du niveau de revenu, tant pour les ménages immigrés que pour les autres ménages. Les salaires constituent, et de loin, la part la plus élevée du revenu des ménages, soit environ 75 % en moyenne dans la zone OCDE. Le revenu des ménages est aussi fortement déterminé par les caractéristiques sociodémographiques des membres du ménage, en particulier le niveau d'éducation et les compétences des adultes, le nombre total d'enfants, et la présence de jeunes enfants qui peut réduire la participation des femmes au marché du travail. Mais en même temps, les transferts sociaux ainsi que la fiscalité pesant sur le revenu et la richesse contribuent à modifier le profil de la distribution du revenu.

Deux indicateurs sont présentés dans ce chapitre : la distribution du revenu disponible des ménages (indicateur 2.1) et le risque de pauvreté (indicateur 2.2). Pour une discussion sur ces indicateurs, se reporter à la section « Mesure » à la fin du chapitre.

2.1. Distribution du revenu des ménages

Information de référence

Dans cette section, les données sur le revenu renvoient au revenu disponible annuel équivalent exprimé en dollars américains (USD) au taux de parité du pouvoir d'achat (PPA) (l'OCDE servant de référence). Se reporter à la section « Mesure » à la fin du chapitre pour les définitions. Cela exclut les services en nature fournis aux ménages par les pouvoirs publics et les entités privées, les taxes à la consommation et le flux de revenu imputé du fait que l'on soit propriétaire de son logement. Seul le revenu des personnes vivant dans les ménages privés est pris en compte. Un « codage par le haut et par le bas » est utilisé fixant le revenu disponible maximum à dix fois le revenu médian, et le revenu disponible minimum à 1 % du revenu médian disponible.

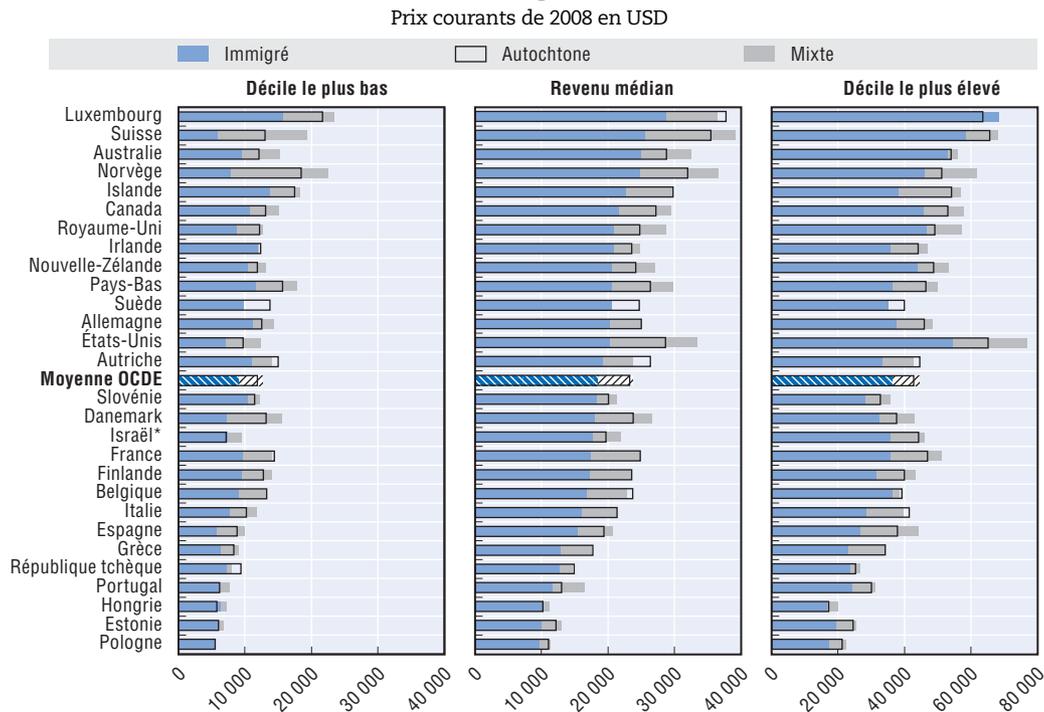
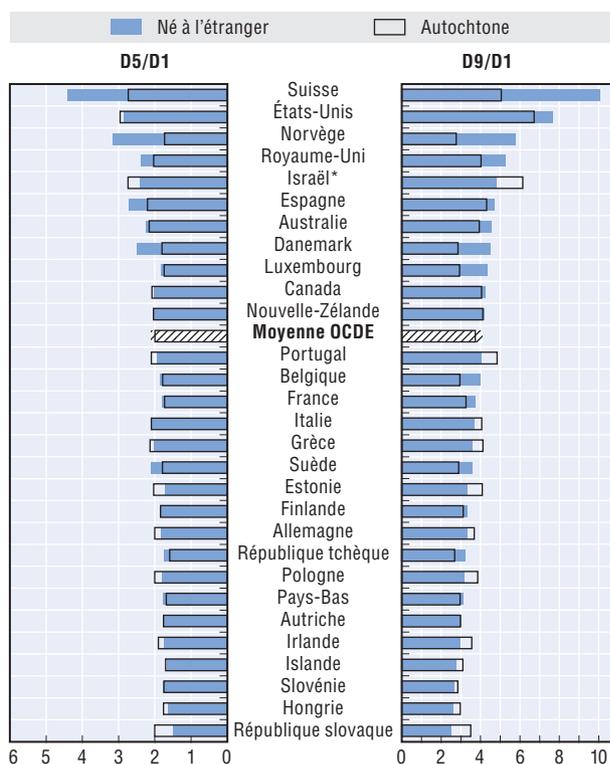
Le statut migratoire du ménage est défini d'après le pays de naissance du chef du ménage. Un ménage immigré se définit comme un ménage où toutes les personnes déclarées responsables du ménage (une ou deux personnes selon le cas) sont nées à l'étranger. Un ménage autochtone est un ménage comptant au moins une personne responsable du ménage née dans le pays. Un ménage mixte est un ménage autochtone dont un des responsables est né à l'étranger. On attribue à chaque individu âgé de 15 ans ou plus le revenu de son ménage.

Dans tous les pays de l'OCDE inclus dans cette analyse, le revenu médian des ménages immigrés est inférieur à celui des ménages autochtones et, dans la moitié d'entre eux, il représente moins de 80 % du revenu médian des ménages autochtones. En dehors de l'Autriche, le revenu médian des ménages mixtes est comparable à celui des ménages autochtones, et il est même nettement supérieur dans le cas du Portugal, des États-Unis, de l'Australie, de la Norvège, de la Suisse et du Royaume-Uni (graphique 2.1).

L'échelle du revenu médian des ménages immigrés varie de un à presque trois (de moins de 10 000 USD en Pologne et en Estonie à plus de 25 000 USD au Luxembourg, en Australie, en Suisse et en Norvège). Ces écarts sont encore plus importants parmi les ménages autochtones, les revenus oscillant entre 1 et 3.7. Les ménages immigrés des pays d'Europe du Sud et de Belgique cumulent deux handicaps : faible revenu médian global comparé aux autres pays de l'OCDE et écarts importants par rapport aux revenus des ménages autochtones.

Les inégalités (en termes de ratio D9/D1) sont en général plus fortes parmi les ménages immigrés que parmi les ménages autochtones. Au Luxembourg, aux États-Unis, en Australie, au Royaume-Uni et en Suisse, ceci s'explique par les niveaux du neuvième décile qui sont les plus élevés des niveaux observés dans l'ensemble des pays de l'OCDE. Au Luxembourg et en Australie, le niveau du décile le plus élevé est comparable entre les ménages autochtones et immigrés. Dans la plupart des pays de l'OCDE, les adultes vivant dans un ménage immigré sont largement surreprésentés dans le décile le plus bas (tableau 2.1). Font exception Israël*, la Hongrie, la Pologne, le Portugal et l'Irlande. Au Danemark, en Finlande et aux Pays-Bas, près d'un tiers des adultes vivant dans un ménage immigré ont des revenus classés dans le décile le plus bas (calculé pour l'ensemble de la population). Les immigrés sont sous-représentés parmi les ménages percevant des revenus se situant dans le décile du revenu le plus élevé, sauf au Luxembourg et en Australie.

Le ratio revenu médian/décile le plus bas (D5/D1) est similaire dans les ménages immigrés et les ménages autochtones, sauf en Suisse et en Norvège où les inégalités dans la partie inférieure de la distribution sont plus marquées chez les personnes nées à l'étranger. En outre, pour ces deux pays ainsi que pour le Danemark, l'Espagne, la France et la Belgique, le décile inférieur est beaucoup plus faible pour les immigrés que pour les autochtones. En revanche, en Europe centrale et orientale ainsi qu'en Irlande, au Portugal et en Israël, les niveaux du décile le plus bas sont comparables pour les immigrés et les autochtones. En valeur absolue, le niveau du premier décile des ménages immigrés est le plus élevé en Irlande, en Islande et au Luxembourg.

Graphique 2.1. **Distribution des revenus disponibles annuels équivalents selon le statut migratoire du ménage, 2008**Graphique 2.2. **Distribution du revenu selon le statut migratoire du ménage, 2008**

Note : Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

Tableau 2.1. **Pourcentage de personnes vivant dans un ménage immigré représentées dans les premier et dernier déciles de revenu, 2008**

	Pourcentages	
	% dans le décile le plus bas	% dans le décile le plus élevé
Allemagne	13.8	4.2
Australie	15.6	9.9
Autriche	21.1	4.2
Belgique	26.3	7.3
Canada	15.8	7.1
Danemark	32.0	4.0
Espagne	19.0	2.5
Estonie	11.0	4.2
États-Unis	15.4	6.7
Finlande	31.5	4.0
France	27.8	4.7
Grèce	18.0	2.3
Hongrie	8.2	8.7
Irlande	10.8	3.5
Islande	21.8	3.6
Israël*	8.1	6.0
Italie	15.6	3.3
Luxembourg	17.4	11.3
Norvège	28.7	5.9
Nouvelle-Zélande	14.5	7.1
Pays-Bas	30.4	4.4
Pologne	10.3	3.8
Portugal	10.7	5.0
République tchèque	23.0	6.2
Royaume-Uni	18.5	8.5
Slovénie	13.2	3.8
Suède	20.3	6.6
Suisse	14.3	8.0
Moyenne OCDE	18.3	5.6

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932739967>

2.2. Pauvreté

Information de référence

Le taux de pauvreté est défini comme le pourcentage d'individus percevant moins de la moitié du revenu disponible médian équivalent (les revenus et le statut migratoire des ménages sont définis dans la section précédente sur la distribution du revenu des ménages). Chaque individu se voit attribuer le niveau de revenu de son ménage. Deux taux sont présentés : celui de la population âgée de 15 ans et plus et celui des enfants de moins de 15 ans. Les enfants, comme tout autre membre du ménage, se voit attribuer le statut migratoire du ménage. Le taux de pauvreté des immigrés/autochtones est défini comme le taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage immigré/autochtone.

La moyenne des taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage immigré dans les pays de l'OCDE s'élève à 17.3 %, contre 8.7 % des personnes vivant dans un ménage autochtone. Dans tous les pays de l'OCDE inclus dans l'analyse, le taux de pauvreté des immigrés est supérieur à celui des autochtones. Toutefois, en Israël, au Portugal, en Estonie, en Pologne, en Irlande et en Slovénie, les deux taux sont comparables et relativement faibles dans les comparaisons entre pays. En revanche, aux Pays-Bas, au Danemark, en Finlande et en Norvège ainsi qu'en France et en Belgique, le taux de pauvreté des ménages immigrés est de 3.7 à 4.5 fois supérieur à celui des autochtones (tableau 2.2). C'est particulièrement problématique en Belgique et en France où les ménages immigrés représentent plus de 10 % de l'ensemble des ménages.

C'est aux États-Unis, en Suisse et dans les Pays nordiques (sauf en Suède), aux Pays-Bas et en Espagne, que les taux de pauvreté des immigrés sont les plus élevés. Au Danemark, en Finlande et aux Pays-Bas, l'importance relative de la population de migrants pour raisons humanitaires est peut-être une explication, alors qu'en Espagne, cela est sans doute dû à l'importance des flux récents de migrants répondant à une demande d'emplois faiblement qualifiés.

La région d'origine des ménages immigrés a son importance. En particulier, en Islande, au Luxembourg, en Norvège et en Finlande, ainsi qu'au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, les taux de pauvreté parmi les personnes vivant dans un ménage immigré dont les deux responsables sont nés en dehors de l'Union européenne, sont deux fois plus élevés que les taux concernant les ménages immigrés originaires de l'Union européenne (comptant au moins une personne de référence née dans un pays de l'UE). Dans tous ces pays, les taux de pauvreté des ménages autochtones et des ménages immigrés originaires de l'UE sont comparables (graphique 2.3).

Les familles avec enfants dont le potentiel de revenus est faible sont particulièrement exposées au risque de pauvreté. Les enfants vivant dans un ménage immigré sont systématiquement plus exposés que leurs homologues autochtones (graphique 2.4). C'est en Espagne, en Belgique et aux États-Unis que le taux de pauvreté des enfants immigrés est le plus élevé. Cela est particulièrement inquiétant dans les pays où les enfants vivant dans les ménages immigrés représentent une part élevée du total des enfants, comme en Belgique et aux États-Unis. Les taux élevés de pauvreté parmi les ménages immigrés peuvent être liés à la moindre participation des femmes immigrées avec enfants au marché du travail et, dans quelques pays (comme la Belgique et les États-Unis), au nombre moyen élevé d'enfants dans les ménages immigrés comparés aux ménages autochtones.

L'accès au marché du travail est un facteur majeur contribuant à limiter le risque de pauvreté, même si avoir un emploi ne suffit pas toujours à protéger contre ce risque, surtout dans les ménages avec enfants. Pour les quelques pays où la taille des échantillons permet d'effectuer ce calcul (Belgique, Canada, France et États-Unis), les ménages immigrés sans emploi sont beaucoup plus désavantagés que leurs homologues autochtones, sans doute parce que le travail est leur principale source de revenu. En outre, une fois qu'ils se retrouvent au chômage, l'absence d'un réseau social fiable peut entraîner des difficultés susceptibles de les exposer au risque de pauvreté chronique.

Tableau 2.2. **Taux de pauvreté selon le statut migratoire du ménage, 2008**

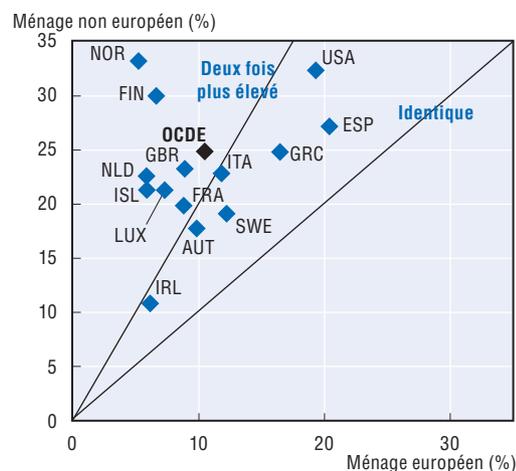
Pourcentages

	Personnes vivant dans un ménage immigré	Ratio avec les personnes vivant dans un ménage autochtone
Allemagne	13.8	1.4
Australie	20.2	1.7
Autriche	15.0	2.9
Belgique	21.9	3.8
Canada	22.9	1.8
Danemark	25.6	4.0
Espagne	23.7	1.9
Estonie	11.0	1.1
États-Unis	31.2	1.8
Finlande	24.5	3.7
France	21.1	4.0
Grèce	22.3	2.0
Hongrie	1.5	0.3
Irlande	9.0	1.2
Islande	10.5	2.1
Israël*	16.6	1.0
Italie	17.8	1.7
Luxembourg	13.4	3.6
Norvège	23.6	3.9
Nouvelle-Zélande	14.6	1.6
Pays-Bas	24.0	4.5
Pologne	10.3	1.0
Portugal	14.4	1.2
République slovaque	14.7	2.4
République tchèque	10.1	2.5
Royaume-Uni	19.0	1.9
Slovénie	8.3	1.3
Suède	16.4	2.5
Suisse	25.7	1.8
Moyenne OCDE	17.3	2.2

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932739986>

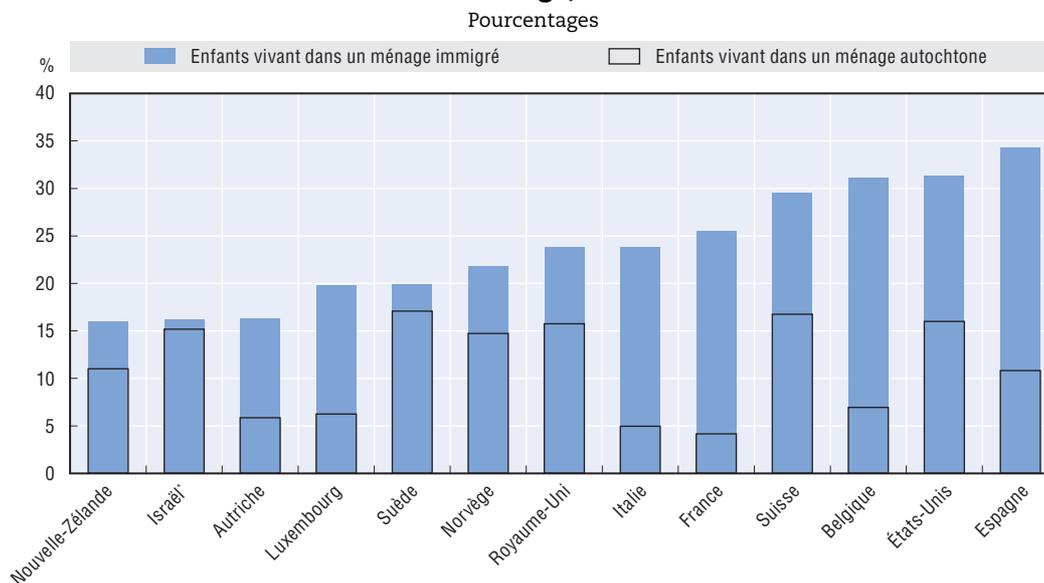
Graphique 2.3. **Taux de pauvreté des ménages immigrés selon leur origine, 2008**

Personnes vivant dans un ménage européen comparées aux personnes vivant dans un ménage non européen



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932738352>

Graphique 2.4. **Taux de pauvreté des enfants de moins de 15 ans selon le statut migratoire du ménage, 2008**



Source : Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932738371>

Mesure

Les indicateurs de la richesse ne sont pas présentés dans cette publication car les sources statistiques disponibles ne sont pas suffisamment fiables pour décrire avec précision la situation des immigrés. En particulier, on ne dispose pas d'informations sur la valeur des biens acquis à l'étranger.

Les données présentées dans ce chapitre se rapportent au revenu disponible annuel équivalent des ménages. Le revenu disponible offre une indication des biens et des services que les ménages peuvent acheter sur le marché en utilisant leurs sources de revenus sans augmenter leur niveau d'endettement. Il est composé de la somme de toutes les rémunérations du travail (salaires, honoraires, revenu du travail indépendant), du revenu du capital, de l'épargne, et des transferts publics et privés, moins l'impôt sur le revenu et les cotisations sociales.

Deux indicateurs sont présentés dans ce chapitre : la distribution du revenu disponible des ménages (indicateur 2.1) et l'incidence de la pauvreté (indicateur 2.2). Le premier indicateur présente le revenu médian ainsi que les premier et dernier déciles. Le revenu médian (D5) sépare les ménages en deux moitiés : l'une percevant moins que ce revenu; le second percevant plus. Dix pour cent de la population a un revenu plus faible que le premier décile (D1) et 10 % un revenu supérieur au neuvième décile (D9). Le rapport D9/D1, ou rapport inter-déciles, est utilisé comme indicateur d'inégalité de revenu. Le rapport D5/D1 se concentre sur les revenus inférieurs au revenu médian tandis que le rapport D9/D5 porte sur la moitié supérieure. Le second indicateur (risque de pauvreté) porte sur la proportion de personnes vivant dans des ménages immigrés et autochtones percevant moins de la moitié du revenu médian global du pays de résidence considéré. Si cette définition permet de comparer la prévalence de la pauvreté relative d'un pays à l'autre, elle ne tient pas compte des différences entre les niveaux de revenu absolu entre les pays. En outre, ces indicateurs de la pauvreté ne tiennent pas compte des dimensions non financières de la pauvreté comme la richesse ou l'accès aux services publics.

Pour obtenir des équivalents du pouvoir d'achat des différentes monnaies, le taux de conversion à la parité de pouvoir d'achat de l'OCDE a été appliqué aux deux indicateurs. Pour prendre en compte la taille et la composition des ménages, le revenu des ménages est divisé par la « taille de l'équivalent ménage » qui attribue un poids de 1 au premier adulte, de 0.5 à tout autre membre du ménage âgé de 14 ans et plus, et de 0.3 pour chaque enfant de moins de 14 ans. Ces facteurs tiennent compte des économies d'échelle réalisées dans les ménages comptant plusieurs personnes.

Notes, sources et pour en savoir plus

Notes

Graphique 2.3 : Pour les États-Unis, les comparaisons s'effectuent entre les immigrés nés dans un pays à revenu élevé et ceux nés dans un autre pays (au lieu de la comparaison pays de l'UE/pays hors UE).

* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Sources

Enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) 2009 ; 2008 pour le Portugal ; Panel suisse des ménages, 2009 ; *Household, Income and Labour Dynamics in Australia* (HILDA), 2009 ; Canada : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR),

2009 ; États-Unis : *Current Population Survey 2009* ; Israël : Enquête sur la population active 2009 ; Nouvelle-Zélande : *Household Economic Survey (HES) 2009*.

Toutes les enquêtes en panel ont tendance à sous-représenter les nouveaux arrivants. Dans le cas de l'EU-SILC et de l'EDTR, le panel est renouvelé tous les quatre ans ; dans le cas du CPS tous les deux ans. Les échantillons sont représentatifs en coupe transversale seulement pour la première vague d'un nouveau panel ; parmi les nouveaux immigrés, seuls ceux qui rejoignent un ménage résident, via le regroupement familial et la formation d'une famille, sont pris en compte. Pour ce qui est du panel HILDA, après 1999, les nouveaux arrivants ne sont inclus que s'ils rejoignent des ménages déjà installés. L'Australie ayant reçu des effectifs importants de migrants entre 1999 et 2009, avec une focalisation accrue sur une migration de travail très qualifiée depuis le milieu des années 1990, les estimations ont donc tendance à être biaisées.

Pour en savoir plus

OCDE (2009), « Le travail est-il le meilleur antidote contre la pauvreté », chapitre 3 in *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2011a), *Panorama de la société – Indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2011b), *Toujours plus d'inégalité – Pourquoi les écarts de revenu se creusent*, Éditions OCDE, Paris.